



COMMUNE DE CRUAS  
(ARDECHE)

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-147**  
**portant permission de voirie pour pour raccordement électrique**  
**rue Georges Brassens**

**Le Maire de la Commune de Cruas,**  
VU le code de la voirie routière ;  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la propriété des personnes publiques ;  
Vu la demande de Rémi Sabatier TP, dans le cadre de la réalisation de travaux pour  
raccordement électrique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le bénéficiaire Rémi Sabatier TP est autorisé à occuper le domaine public dans le cadre d'une tranchée en vue de racorder un particulier au réseau Enedis

**Du Mardi 26 Mai au Vendredi 5 Juin 2026**

**ARTICLE 2 :** A l'issue des travaux, il est tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats et déchets, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Cruas.

**ARTICLE 4 :** Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CRUAS, le 22 Mai 2026

Le Maire  
Rachel COTTA



Pour le Maire et  
par délégation,

Mme Elisabeth DELSAUX  
1ère Adjointe